

Conditions générales d'utilisation complémentaires de MyJobConnect Premium

(les « Conditions Complémentaires »)

I. Champ d'application

1. MyJobConnect Premium consiste en la combinaison de différents produits John Deere dont l'utilisation est soumise, dans chaque cas, à des conditions d'utilisation qui leur sont propres. Le champ d'application de ces différentes conditions d'utilisation ainsi que leur priorité sont décrits ci-après. Des conditions supplémentaires pour l'utilisation de MyJobConnect Premium sont également convenues.
2. L'utilisation de MyJobConnect Premium Solution proposée par John Deere GmbH & Co KG (ci-après, « JD » ou « John Deere ») est régie par les conditions suivantes :

- a) Conditions générales MyJohnDeere pour MyJohnDeere.com (disponible à l'adresse : http://www.deere.com/privacy_and_data/agreements/myjohndeere/terms_and_conditions.page)

Les « Conditions générales MyJohnDeere » régissent de manière générale votre accès à et votre utilisation du site Internet MyJohnDeere, du centre des opérations MyJohnDeere <https://myjohndeere.deere.com> (c'est-à-dire l'interface utilisateur mise à votre disposition sur MyJohnDeere pour gérer les actifs et planifier les commandes) et des autres services de « MyJohnDeere.com » ainsi que des autres sites Internet et App mobiles de John Deere. Les dispositions des « Conditions générales MyJohnDeere » s'appliquent également à l'application MyJobConnect Premium Solution sauf disposition contraire dans les présentes « Conditions Complémentaires » (voir la Clause 4.E. des Conditions).

- b) Contrats de Licence de l'Utilisateur Final pour les Apps MyJobsManager, MyJobs et MyLogistics (disponibles dans les « Conditions » de l'App concernée)

Le « Contrat de Licence de l'Utilisateur Final » régit (sauf mention expresse contraire dans les présentes Conditions Complémentaires) l'utilisation des Apps « MyJobsManager », « MyJobs » et « MyLogistics » (ci-après, collectivement, les « Apps ») qui peuvent être téléchargées gratuitement depuis les différents App stores. L'activation du transfert de données entre le centre des opérations MyJohnDeere et les Apps, qui est payante, ainsi que les fonctionnalités et services liés, distincts, de MyJobConnect Premium, ne sont pas couverts par le « Contrat de Licence de l'Utilisateur Final ». À cet égard, les dispositions définies plus précisément dans la Section I. 1. a), c) et d) s'appliquent.

- c) Contrat de Licence de l'Utilisateur Final pour l'utilisation de la Base de Données des Cartes de Navigation (disponible dans le Référentiel des cartes)

Le « Contrat de Licence d'Utilisation de la Base de Données des Cartes de navigation » de l'utilisateur final régit formellement l'utilisation de la base de données de navigation et des cartes de navigation qui y est proposée (voir la définition dans le III.).

- d) Les présentes « Conditions d'Utilisation complémentaires de MyJobConnect Premium »

Les présentes « Conditions Complémentaires » déterminent les conditions générales qui s'appliquent aux différentes parties de MyJobConnect Premium Solution et contiennent à cet égard certaines conditions complémentaires.

Commander l'activation du transfert de données entre le centre des opérations MyJohnDeere et les Apps : L'activation du transfert de données entre le centre des opérations MyJohnDeere et les Apps (appelée « Connectivité Backend ») est payante et est mise en œuvre par John Deere dès réception d'une commande légalement contraignante de l'utilisateur final par l'intermédiaire de l'un des partenaires distributeurs John Deere autorisés (la « Commande »). La Commande définit des conditions supplémentaires pour l'utilisation de MyJobConnect Premium Solution, en particulier la durée de l'activation/utilisation, le nombre de licences utilisateur final à activer ainsi que le prix à payer pour les licences.

II. Objet de MyJobConnect Premium Solution

Les services MyJobConnect Premium incluent une solution Web et Mobile protégée au titre du droit d'auteur, composée des éléments suivants (« MyJobConnect Premium Solution »):

1. Apps : L'App MyJobsManager, l'App MyJobs et l'App MyLogistics ainsi que leurs fonctionnalités sont fournies gratuitement.
2. Connectivité Backend : L'activation du transfert de données entre le centre des opérations MyJohnDeere et les Apps MyJobConnect Premium ainsi que la base de données de navigation (et les fonctionnalités supplémentaires liées), définie plus en détail dans la « Commande » payante, sont en particulier :
 - a) l'activation du transfert de données entre le centre des opérations MyJohnDeere.com et les Apps « MyJobsManage » et « MyJobs » :

L'activation permet la synchronisation et la transmission des informations suivantes relatives à la tâche, entre le centre des opérations opérationnel MyJohnDeere.com et les Apps « MyJobsManager » et « MyJobs » :

- type de tâche (ex. : semence, récolte, labourage, etc.)
- informations relatives à la tâche (ex. : opérations sélectionnées, système d'unités de mesure, etc.)
- champ et bordures du champ
- nom du champ
- type de plantation
- conducteur(s) affecté(s)
- matériel affecté
- matériel agricole affecté
- autres matériels requis
- date de la tâche
- rapport de travail incluant une série de questions et autres notes pour la facturation et la réalisation des tâches ainsi que les réponses transmises concernant la facturation et les tâches.

- b) l'activation du transfert de données entre le centre des opérations MyJohnDeere et l'App MyLogistics :

L'activation permet :

- la synchronisation des tâches, des bordures des champs, des points d'entrée dans les champs, des machines et positions GPS pour les membres du parc affectés à la tâche,

- l'activation des téléchargements des cartes routières depuis AWS (Amazon Web Services).

Le transfert de données est activé pour une durée limitée et pour un nombre limité de licences conformément à la « Commande » transmise par le partenaire distributeur John Deere autorisé.

Les services suivants sont également inclus dans l'App MyLogistics :

- navigation agricole avec réseau routier étendu :
 - navigation jusqu'aux points d'entrée dans les champs, aux machines et « centre d'intérêt » définis par l'utilisateur,
 - réseau routier normal, étendu aux chemins ruraux et forestiers ;
- capacité hors ligne :
 - les données synchronisées sont stockées dans l'App et sont synchronisées à nouveau lorsqu'il y a une connexion internet ;
- respect des restrictions relatives aux routes et aux véhicules :
 - la largeur, la hauteur et le poids du véhicule sont pris en compte lors de la planification des itinéraires,
 - choix des routes en fonction du véhicule lors de la planification des itinéraires ;
- support logistique de base :
 - planification des itinéraires,
 - navigation vers des destinations mobiles.

III. Droits d'utilisation et prix

1. Les droits d'utilisation des différents composants de MyJobConnect Premium Solution sont régis par les dispositions suivantes :
 - a) L'utilisation des Apps qui peuvent être téléchargées gratuitement dans les différents App stores est régie par le « Contrat de Licence de l'Utilisateur Final » correspondant (voir la section I. ci-dessus).
 - b) Les droits d'utilisation de la base de données des cartes de navigation (carte BASE, Carte AGRICULTURE), y compris les documents explicatifs publiés par John Deere sous la forme de tutoriels (la « Base de Données de Navigation ») sont exclusivement régis par le « Contrat de licence de l'utilisateur final pour l'utilisation de la Base de Données des Cartes de Navigation » (voir la section I. ci-dessus). Il convient d'être particulièrement attentif au fait que l'utilisation de la carte de navigation n'est autorisée que dans un rayon de 150 km autour de la société/usine indiquée dans votre compte John Deere. En cas de violation répétée de cette restriction, John Deere se réserve le droit, après un premier avertissement écrit, d'arrêter le transfert de données entre le centre des opérations MyJohnDeere et l'App MyLogistics immédiatement et sans autre avis préalable.
 - c) L'utilisation de tous les autres services/contenu est régie par les « conditions générales » sur MyJohnDeere.com (voir la section I. ci-dessus) ainsi que par les présentes « Conditions d'utilisation complémentaires de MyJobConnect Premium ».
2. Le prix correspondant est défini de manière plus précise dans la Commande spécifique d'activation du transfert de données entre le centre des opérations MyJohnDeere et les Apps MyJobConnect Premium et est déterminé d'après le nombre de licences d'utilisateur final commandées.

IV. Dispositions particulières relatives aux limites de responsabilité et de garantie concernant l'utilisation des Apps

1. Seules les dispositions relatives à la garantie et à la responsabilité qui figurent dans le « Contrat de licence de l'utilisateur final pour l'utilisation de la Base de Données des Cartes de Navigation » s'appliquent concernant la Base de Données de Navigation (voir la section I.).
2. Si vous avez activé les services payants de MyJobConnect Premium, et que vous avez accepté les présentes Conditions Complémentaires, la Section 7 (« Limite de Garantie ») et la Section 8 (« Limite de Responsabilité ») du « Contrat de Licence de l'Utilisateur Final » des Apps « MyJobsManager », « MyJobs » et « MyLogistics » sont remplacées par les dispositions suivantes :

a) *Garantie*

- Les dispositions légales en matière de garantie s'appliquent.

L'utilisateur est tenu de notifier par écrit à John Deere les défauts des Apps, sans délai après leur découverte. Dans le cas de défauts de fond, la notification doit inclure une description du moment où le défaut est apparu et les circonstances détaillées.

b) *Limite de responsabilité*

- La responsabilité de John Deere est illimitée (a) en cas de faute intentionnelle ou de faute lourde, (b) en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé, (c) en vertu des dispositions de la loi allemande sur la responsabilité du fait des produits [*Produkthaftungsgesetz*] ainsi qu'aux termes de (d) toute garantie assumée par John Deere.
- En cas de manquement mineur, du fait d'une négligence, à une obligation essentielle pour la réalisation de l'objet du contrat (obligation principale – *Kardinalpflicht*), la responsabilité de John Deere est limitée aux dommages qui sont prévisibles et caractéristiques du type de transaction en question.
- John Deere n'assume aucune autre responsabilité. John Deere n'est en particulier pas responsable des défauts d'origine à moins que les conditions préalables décrites dans les paragraphes 1 et 2 ci-dessus soient remplies. En particulier, John Deere n'est pas responsable des dommages, y compris les dommages à l'environnement système et au système d'exploitation, qui résultent d'une modification des Apps par l'utilisateur ou d'un environnement logiciel ou matériel qui est différent des exigences du système.
- La limite de responsabilité décrite ci-dessus s'applique également à la responsabilité personnelle des salariés, représentants et membres du conseil du concédant.
- L'utilisateur est tenu de sauvegarder régulièrement ses données et d'en réaliser des copies de sauvegarde. Dans la mesure où John Deere est responsable, en principe, de toute perte de données aux termes de la présente Section, cette responsabilité est limitée aux frais de reproduction des données que l'utilisateur engagerait en cas de production régulière de copies de sauvegarde en adéquation avec le niveau de risque.

c) *Autres informations sur la responsabilité*

- Il incombe à l'utilisateur de respecter à tout moment les dispositions applicables du Code de la route allemand [*Straßenverkehrsordnung*] ainsi que toutes les

autres lois applicables lorsqu'il utilise MyJobConnect Premium. Ceci inclut, entre autres, pour tout utilisateur de MyJobConnect Premium de garder le contrôle sur tout véhicule équipé de MyJobConnect Premium et de ne pas utiliser de terminaux mobiles en conduisant.

- La navigation carte avec l'App MyLogistics ne dégage pas l'utilisateur de sa responsabilité de se conformer aux panneaux de signalisation et aux conditions de route et de circulation existantes. Il convient de toujours apporter une attention raisonnable à ces aspects. L'utilisateur accepte que la planification d'un itinéraire dans l'App MyLogistics ne constitue qu'une proposition et que le flux de circulation ainsi que l'état des routes peuvent changer à tout moment, contrairement à l'itinéraire proposé. Il appartient à l'utilisateur, en tant que conducteur du véhicule, de décider si l'itinéraire proposé peut être suivi en respectant l'ensemble des dispositions légales. En fonction des conditions réelles, une déviation par rapport à l'itinéraire proposé peut s'imposer.

V. Protection des données

La déclaration de protection des données de John Deere s'applique au traitement de données à caractère personnel (elle peut être consultée à l'adresse http://www.deere.com/privacy_and_data/privacy_and_data_france.page).

VI. Autres dispositions

1. John Deere peut avoir recours aux services de tiers pour exécuter ses obligations aux termes des présentes Conditions. John Deere peut également transférer les droits et obligations à un tiers aux termes des présentes Conditions. John Deere peut encore transférer le présent Contrat avec l'ensemble des droits et obligations à un tiers. John Deere en informera l'utilisateur qui aura alors le droit de mettre fin au présent Contrat.
2. Si l'une des dispositions des présentes Conditions est ou devient non valable ou incomplète, la validité des autres dispositions n'en est pas affectée. La lacune en cause sera comblée par une disposition valable aussi proche que possible de l'intention économique des Parties.
3. Le droit de la République Fédérale d'Allemagne s'applique aux présentes Conditions Complémentaires, à l'exception de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM du 11 avril 1980).
4. Les Parties conviennent que la juridiction de Mannheim a compétence exclusive pour connaître de tous les litiges liés au présent Contrat, étant entendu que l'utilisateur est une partie commerciale au sens du Code de commerce allemand [*Handelsgesetzbuch*] ou que l'utilisateur n'a pas son siège [*Sitz*] en République fédérale d'Allemagne au moment du dépôt de la plainte.

Statut : 28 octobre 2016